

## Communiqué de presse

Paris, le 13 mars 2018

Le Haut Conseil de Stabilité Financière s'est réuni pour sa seizième séance ce mardi 13 mars 2018.

Sous la présidence de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, le Haut Conseil a actualisé son diagnostic des risques et vulnérabilités potentielles susceptibles d'affecter le secteur financier français, à la lumière notamment des développements intervenus depuis sa dernière réunion en décembre 2017. Il constate la récurrence d'épisodes de forte volatilité sur les marchés et suit avec attention leurs conséquences éventuelles pour la stabilité financière.

Une attention particulière a été portée à l'évolution du diagnostic concernant l'endettement du secteur privé non financier, dans le prolongement du rapport sur ce sujet rendu public à la suite de la séance précédente. Le Haut Conseil note que la dynamique du crédit aux sociétés non financières et aux ménages s'est poursuivie. En conséquence, le Haut Conseil continue de surveiller avec la plus grande attention les développements de l'endettement du secteur privé, ainsi que les conditions d'octroi relatives aux crédits bancaires, en particulier dans le cadre des opérations de rachat d'entreprises avec fort effet de levier et en examinant les caractéristiques de la production de crédits immobiliers.

S'agissant des sociétés non financières, leur dette de marché ralentit depuis mi-2017, mais leur encours de crédit accélère sur la même période et continue de progresser significativement au début de 2018 (+5,4% en janvier, après +6,2% en décembre 2017). Sur longue période, leur endettement demeure largement tiré par les grandes entreprises, et dans une moindre mesure les entreprises de taille intermédiaires, tandis qu'une accélération du crédit aux PME est observée sur les derniers trimestres.

Le crédit aux ménages continue également de progresser à un rythme soutenu, ses composantes, habitat et consommation, augmentant de plus de 6% sur un an depuis le printemps 2017. La dynamique du crédit à l'habitat justifie une vigilance particulière, alors que l'accélération des prix de l'immobilier se poursuit, ainsi que l'assouplissement des conditions d'octroi.

Le Haut Conseil a également examiné l'état des cybermenaces dans le secteur financier. Il prend acte de l'importance des enjeux liés à la cybersécurité et a décidé de renforcer son suivi de ces risques, de leur évolution et de leur impact sur le secteur financier afin de mieux qualifier l'intensité du risque opérationnel associé.

Finalement, le Haut Conseil a préparé sa décision concernant le taux du coussin de fonds propres contracyclique en date du 1er avril 2018. Cette décision ainsi que les éléments de justification de ce taux seront publiés ultérieurement au Journal Officiel de la République

Française et sur son site. Le maintien des risques cycliques à leur niveau actuel a suscité des échanges et des analyses approfondis au sein du Haut Conseil sur la mise en œuvre d'actions préventives complémentaires. Le Haut Conseil réitère à ce stade qu'il se tient prêt à agir dans les prochains mois.

Par ailleurs, le Haut Conseil a pris note de l'état d'avancement de la procédure prévue par l'article 458 du règlement n°575/2013 engagée par le Haut Conseil lors de la séance de décembre en vue d'adopter une mesure permettant de limiter les expositions des banques systémiques sur les grandes entreprises résidentes les plus endettées à un niveau de 5% de leurs fonds propres. Le processus de notification aux autorités européennes a été engagé au mois de janvier. La décision et des lignes directrices détaillant la mesure et précisant ses modalités d'application seront publiées dès que la Commission Européenne et le Conseil Européen auront rendu leur avis, prévu pour le mois de mai au plus tard, et la mesure entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2018.